BULLETIN DE LA SÉCURITÉ DES NAVIRES

Bulletin–N° 03/2011
SGDDI–N° 6872570
Date : 2011-11-01
A - M - J

Les bulletins de la sécurité des navires fournissent à la communauté maritime des renseignements relatifs à la sécurité.
Tous les bulletins sont disponibles à : www.tc.gc.ca/securitemaritime

Objet : **Nouveau formulaire pour rapporter une situation maritime comportant des risques**

Le présent bulletin remplace le bulletin n° 17/1994

Portée

Ce bulletin concerne tous les employeurs et les employés du secteur maritime assujettis à la compétence fédérale, auquel le *Code canadien du travail* (CCT) s'applique.

Objectif

Ce bulletin de la sécurité des navires introduit le nouveau formulaire pour signaler un événement maritime dangereux pour les employeurs du secteur maritime et de leurs employés travaillant à bord des navires.

Le nouveau formulaire de la Sécurité maritime de Transports Canada # 82-0703 – *Rapport d'une situation Maritime Comportant des Risques* est maintenant disponible dans le Catalogue des Formulaires externes à l'adresse internet suivante:

http://wwwapps.tc.gc.ca/Corp-Serv-Gen/5/Forms-Formulaires/recherche.aspx

Vous pouvez inclure un lien vers ce formulaire sur votre site Web.

En utilisant ce formulaire, vous pourrez rencontrer les exigences du règlement sur la *Santé et Sécurité au Travail en Milieu Maritime* (SSTMM), qui est entré en force en Juillet 2010, en ce qui regarde l'obligation de faire une déclaration des situations dangereuses à bord des navires commerciaux (à l'exception des navires de pêche). (Règlement *SSTMM*, partie 21, section 279).

Les informations recueillies sur le formulaire seront partagés avec Ressources humaines et Développement des compétences Canada - Travail et le Bureau de la sécurité des transports comme indiqué dans l'*Entente commun sur la coordination des enquêtes en ce qui concerne les accidents de transport* et déclaré à l'alinéa 279 (2) du Règlement *SSTMM*.

Ce formulaire doit être complété en surplus du formulaire «Rapport d'un événement maritime / événement hasardeux » (formulaire 1808) demandée par le bureau de la sécurité des transports (BST).

Mots clés :

1. Rapport d'une situation maritime comportant des risques
2. Rapport d'un événement maritime / événement hasardeux
3. Santé et sécurité au travail en milieu maritime

Les demandes de renseignements sur le présent bulletin doivent être adressées comme suit :

AMSPE
Bruno Duguay
613-998-0614

Transports Canada
Sécurité maritime
Place de Ville, Tour C
330, rue Sparks, 8ième étage
Ottawa (Ontario) K1A 0N8

Pour ajouter ou changer votre adresse contactez : securitemaritime-marinesafety@tc.gc.ca ou 613-991-3135.
Les propriétaires de bâtiments commerciaux visés reçoivent automatiquement les bulletins.

Le représentant d’un employeur doit:

- Présenter Ce formulaire à un ’agent de santé et sécurité au travail d’un des bureaux régionaux de Transports Canada, dans les 30 jours après la date de l'événement dangereux.
- Soumettre une copie au comité local, ou le cas échéant, au représentant en santé et sécurité du lieu de travail.
- Soumettre une copie au bureau régional de la Sécurité des transports du Canada (BST)
- Compléter le formulaire «Rapport d'un événement maritime / événement hasardeux » (formulaire 1808) demandée par le BST.